

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



NOVEMBRE

2017

NUMÉRO

1040

Compte provisoire de la protection sociale : le déficit continuerait de se résorber en 2016

En France, l'année 2016 est marquée par le ralentissement du PIB en valeur (+1,6 % après +2,2 %), accompagné d'une très faible inflation (+0,2 %) et d'une moindre hausse du nombre de chômeurs indemnisés.

Dans ce contexte économique, les dépenses de protection sociale augmenteraient de 1,7 %, soit un rythme proche du PIB, tandis que les ressources seraient légèrement plus dynamiques (+1,9 %). De ce fait, selon ces données provisoires, le déficit de la protection sociale continuerait de se résorber : il serait ramené à 3,9 milliards d'euros en 2016, contre 5,1 milliards en 2015 et 7,7 milliards en 2014.

Le montant servi au titre des prestations de protection sociale, qui représentent à elles seules 94 % du total des dépenses, s'élèverait à 714,0 milliards d'euros en 2016.

Il augmenterait ainsi de 1,8 %, après +1,6 % en 2015.

Les prestations de santé et de vieillesse-survie progresseraient pratiquement au même rythme qu'en 2015, tandis que la croissance des prestations des autres risques sociaux serait un peu plus soutenue en 2016 qu'en 2015.

Céline Pilorge avec la participation de Morgane Glotain (DREES)

Selon les dernières données disponibles, encore provisoires à ce stade, les dépenses de la protection sociale progressent de nouveau à un rythme moins rapide que les ressources en 2016. De ce fait, le déficit de la protection sociale continue de se résorber : de 5,1 milliards d'euros en 2015, il recule à 3,9 milliards d'euros en 2016 (*graphique 1*), soit 0,2 % du PIB.

Les dépenses de protection sociale s'élèvent à 759,5 milliards d'euros en 2016, en hausse de 1,7 % par rapport à 2015 (*encadré 1*). Les prestations sociales en constituent la majeure partie (94 %), soit 714,0 milliards d'euros en 2016 (32,0 % du PIB) comme en 2015. Leur croissance nominale s'établit à 1,8 % en 2016¹ (*tableau 1*), en légère augmentation par rapport à 2015, qui marquait une inflexion après des années de croissance élevée. La progression nominale des prestations était exceptionnellement basse en 2015, du fait de la conjonction d'une inflation nulle et des effets de mesures législatives (notamment le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite et les mesures de réforme de la politique familiale).

En 2016, les évolutions demeurent contrastées par risque : seules les prestations des risques santé et vieillesse-survie suivent la même dynamique qu'en 2015, celles liées aux autres risques sociaux évoluant à un rythme plus soutenu.

...

1. L'évolution des prestations de protection sociale est présentée ici en valeur nominale, c'est-à-dire sans que l'inflation, de 0,2 % en 2016, ne soit déduite.

...

Une évolution des prestations de santé globalement stable

2. Aux termes de la loi du 21 août 2003, le coefficient de revalorisation des pensions était égal à l'évolution prévisionnelle des prix hors tabac pour l'année n , corrigé, le cas échéant, de la révision de la prévision d'inflation de l'année $n-1$. L'article 57 de la LFSS pour 2016 modifie la méthode de calcul du coefficient de revalorisation qui correspond désormais à l'évolution de la valeur moyenne de l'indice des prix à la consommation publié par l'Insee calculée sur la période d'août $n-1$ à juillet n (par rapport à la valeur moyenne de l'indice sur la période août $n-2$ à juillet de l'année $n-1$).

Les dépenses de prestations afférentes à la maladie, qui expliquent à elles seules près d'un tiers de la croissance de l'ensemble des prestations, atteignent 204,3 milliards d'euros en 2016. Elles progressent de 2,0 %, soit un rythme proche de celui observé en 2015. La dynamique des soins hospitaliers est plus soutenue qu'en 2015 (+2,4 %, après +1,9 % en 2015). Les dépenses liées aux autres soins, comprenant notamment les soins de ville et les prestations médico-sociales, sont stables dans leur ensemble.

Les dépenses liées à l'invalidité accélèrent en 2016 : leur hausse est de 2,7 %, après +1,7 % en 2015. Les dépenses liées aux pensions d'invalidité progressent sous l'effet du recul de l'âge légal de départ en retraite qui tend à prolonger la durée en invalidité. Celles liées à l'allocation aux adultes handicapés et à la prestation de compensation du handicap augmentent également sous l'effet d'une hausse du nombre de bénéficiaires.

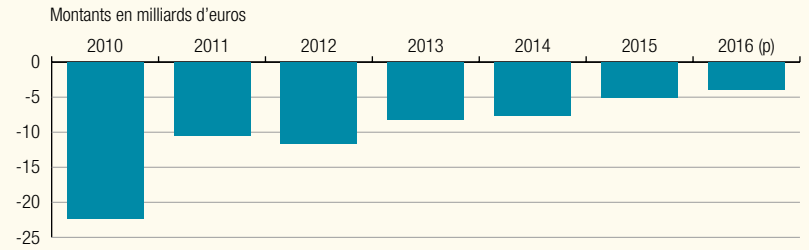
Enfin, les prestations afférentes aux accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) baissent de 2,0 % en 2016 (après -1,7 % en 2015). Cette nouvelle diminution tient, d'une part, à la très faible revalorisation des rentes AT-MP et, d'autre part, à la baisse des volumes de rentes d'incapacité permanente et des dépenses liées à l'amiante.

La moindre croissance des prestations de vieillesse-survie se confirme

En 2016, le montant des prestations du risque vieillesse-survie s'élève à 325,0 milliards d'euros. Il représente près de 46 % de l'ensemble des prestations de protection sociale et contribue pour plus de 40 % à la croissance globale. Ces prestations augmentent de 1,7 %, ce qui confirme la décélération de ces dépenses déjà enregistrée en 2015 (+1,6 %, contre une croissance supérieure à 3,0 % jusqu'en 2013). Les prestations du risque vieillesse (286,6 milliards d'euros) progressent de 1,8 % en 2016, comme en 2015. Cette hausse s'explique par un flux de nouveaux retraités plus important : au régime général, le nombre de nouveaux retraités augmente

GRAPHIQUE 1

Le solde de la protection sociale de 2010 à 2016



(p) : données provisoires.
Source • DREES, comptes de la protection sociale.

TABLEAU 1

Évolution des prestations de protection sociale par risque social

	Évolutions						Contribution à l'évolution en 2016 (p)	Montant des prestations en 2016 (p)
	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (p)		
Santé	2,6	2,9	2,4	2,5	2,0	2,0	39 %	249,9
Maladie	2,1	2,7	2,2	2,5	2,2	2,0	32 %	204,3
Invalidité	5,9	5,5	3,7	3,4	1,7	2,7	8 %	38,8
AT-MP	0,4	-1,6	-0,8	-1,5	-1,7	-2,0	-1 %	6,8
Vieillesse-survie	4,0	3,5	3,1	2,1	1,6	1,7	42 %	325,0
Vieillesse	4,2	3,6	3,2	2,2	1,8	1,8	41 %	286,6
Survie	2,5	2,4	1,7	1,4	0,6	0,4	1 %	38,4
Famille	1,0	3,0	2,3	1,6	0,2	0,9	4 %	54,6
Emploi	-0,8	6,4	3,5	1,7	1,6	2,8	10 %	44,8
Insertion/réinsertion professionnelle	-1,3	1,9	-3,3	4,9	2,7	21,3	7 %	4,3
Chômage	-0,8	6,9	4,1	1,4	1,5	1,1	4 %	40,5
Logement	2,1	2,1	2,9	1,6	0,8	1,3	2 %	18,4
Pauvreté-Exclusion sociale	2,0	2,6	2,5	5,8	2,2	2,9	5 %	21,3
Total	2,9	3,4	2,8	2,2	1,6	1,8	100 %	714,0

AT-MP : accidents du travail-maladies professionnelles, (p) : données provisoires.
Lecture • En 2016, les dépenses de prestations afférentes à la maladie progressent de 2,0 %, atteignant 204,3 milliards d'euros. Ces dépenses expliquent à elles seules 32 % de la croissance des prestations de protection sociale observée en 2016 (+1,8 %).
Source • DREES, comptes de la protection sociale.

ainsi de 3,4 % par rapport à 2015, alors qu'il avait diminué de 7 % un an plus tôt. La revalorisation des pensions, en revanche, reste très faible sous l'effet² d'une inflation réduite (+0,2 %, après une inflation nulle en 2015). L'absence de revalorisation des pensions en 2016, combinée à une très légère hausse en 2015 (+0,1 % au 1^{er} octobre), ramène l'évolution en moyenne annuelle à +0,075 % en 2016. Les prestations de survie (38,4 milliards d'euros en 2016), qui englobent principalement les pensions versées au titre de droits dérivés (pensions de réversion, etc.), croissent de 0,4 %. Le léger ralentissement

par rapport à 2015 (+0,6 %) reflète là aussi la moindre revalorisation des pensions servies.

Une légère hausse des prestations du risque famille

En 2016, les dépenses relatives au risque famille s'élèvent à 54,6 milliards d'euros et ne contribuent que très peu à la croissance globale des prestations. Elles accélèrent légèrement (+0,9 %), après une quasi-stagnation en 2015 (+0,2 %). Cette hausse modeste est notamment due au rebond des prestations liées à la prime de naissance de la prestation d'accueil du

TABLEAU 2

Les comptes de la protection sociale, tous régimes

Évolutions en %, montants en milliards d'euros

	Évolutions						Montant des emplois et ressources en 2016 (p)
	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (p)	
Emplois	2,4	3,9	2,3	2,5	1,3	1,7	759,5
Prestations sociales	2,9	3,4	2,8	2,2	1,6	1,8	714,0
Autres (charges financières... y compris compte de capital)	-4,6	11,7	-3,9	5,9	-3,2	0,2	45,5
Ressources	4,3	3,8	2,9	2,6	1,7	1,9	755,6
Cotisations sociales	3,5	3,3	2,8	2,7	0,8	1,4	461,8
Cotisations effectives	3,5	3,1	3,0	2,9	0,8	1,4	405,3
Cotisations imputées	3,6	4,6	1,5	1,6	0,6	1,2	56,5
Impôts et taxes affectés	8,5	5,9	3,2	2,7	0,0	1,0	184,9
Contributions publiques	2,6	3,1	1,7	3,1	11,5	7,6	89,3
Autres ressources (y compris compte de capital)	-5,4	-0,9	5,0	-5,0	1,9	-0,6	19,6
Solde	-0,5	0,1	-0,3	-0,1	-0,3	-0,3	-3,9

(p) : données provisoires.

Note • Les emplois et ressources sont présentés ici hors transferts internes aux régimes de protection sociale.

Source • DREES, comptes de la protection sociale.

jeune enfant (Paje), qui avaient fortement baissé en 2015 (-0,4 milliard d'euros) en raison de la modification du calendrier de versement de la prime, reporté au deuxième mois après la naissance. En 2016, ces prestations retrouvent un niveau à peine inférieur à celui de 2014 et s'élèvent à environ 0,7 milliard d'euros.

Ces effets sont légèrement atténués par le ralentissement ou la baisse des autres prestations, dans un contexte de faible revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF), qui croît en moyenne annuelle de 0,1 % en 2016, après une croissance moyenne de 0,2 % en 2015. En particulier, les prestations en faveur de la famille³ baissent pour la deuxième année consécutive (-2,2 % en 2016, après -1,5 % en 2015), du fait de la poursuite de la montée en charge de la réforme de la Paje, mise en œuvre dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2014, et de l'impact en année pleine en 2016 de la modulation des allocations familiales en fonction des ressources, instaurée mi-2015. La poursuite de la baisse de la natalité en 2016 (-1,9 %, après -2,6 % en 2015) contribue également à cette tendance.

Des prestations emploi portées par les formations

En 2016, les prestations liées à l'emploi accélèrent nettement et contribuent ainsi à 10 % de la croissance globale. Elles augmentent de 2,8 %, après deux années de croissance plus modérée (+1,6 % en 2015 et +1,7 % en 2014). Pourtant, les prestations chômage, qui représentent 90 % des prestations emploi, ralentissent (+1,1 % en 2016, après +1,5 % en 2015), en raison d'une moindre hausse des allocations chômage. Cette évolution s'explique par l'amélioration du marché du travail : le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois en catégories A, B ou C à Pôle emploi augmente moins fortement qu'en 2016 (+1,5 %, après +6,3 % en 2015). De même, le nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage ou l'État augmente de 1,1 % en 2016, après +5,7 % en 2015. Cependant, le ralentissement des prestations chômage est contrebalancé par la forte accélération des dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelle (+21,3 % en 2016, après +2,7 % en 2015) et en particulier des dépenses au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi-formation (ARE-formation). Le nombre d'entrées en for-

mation de demandeurs d'emploi a bondi de 71 % en 2016 par rapport à 2015 dans le cadre de la montée en charge du plan « 500 000 formations supplémentaires ».

Une accélération des dépenses de logement et de pauvreté-exclusion sociale

En 2016, les dépenses du risque logement (18,4 milliards d'euros) augmentent de 1,3 %, après +0,8 % en 2015. Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale, qui s'élèvent à 21,3 milliards d'euros en 2016, accélèrent : +2,9 % en 2016 après +2,2 % en 2015. Le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle décroît en 2016 (1,8 million à fin décembre contre 1,9 million à fin décembre 2015), mais cet effet est contrebalancé par la revalorisation du montant forfaitaire (+0,1 % au 1^{er} avril 2016 puis +2 % au 1^{er} septembre⁴). Au 1^{er} janvier 2016, le RSA activité et la prime pour l'emploi, qui représentent environ 21 % des prestations versées au titre du risque pauvreté et exclusion sociale, ont été supprimés et remplacés par la prime d'activité : les dépenses allouées à cette prestation progressent de 3,0 % en 2016, après +3,5 % en 2015. Fin décembre 2016, 2,49 millions de foyers bénéficient de cette nouvelle allocation.

Une légère reprise de la dynamique des ressources de la protection sociale en 2016

Les ressources de la protection sociale progressent de 1,9 % en 2016 (tableau 2), après +1,7 % en 2015. Représentatives de cette légère reprise de la dynamique, les cotisations sociales, qui représentent 61 % de ces ressources, progressent plus vite en 2016 (+1,4 %) qu'en 2015 (+0,8 %). Par ailleurs, les impôts et taxes affectés (ITAF)⁵ perçus par les régimes de protection sociale, qui constituent près d'un quart des ressources, augmentent de 1,0 % en 2016, après avoir vu leur niveau stagner en 2015. En revanche, la dynamique des contributions publiques reste soutenue en 2016 (+7,6 %), malgré une baisse de 4 points de leur rythme par rapport à celui de l'année précédente. Toutefois, cet effet joue moins que les précédents, en raison de la moindre part des ressources assurée par les contributions publiques (11,8 %).

• • •

3. Composées principalement des allocations familiales, du complément familial, de l'allocation de soutien familial et de l'allocation de base de la Paje, elles ne tiennent pas compte des prestations relatives à la scolarité, à la garde d'enfants, à l'aide sociale à l'enfance, aux compléments de rémunération et à la maternité.

4. Le RSA a été revalorisé en sus de l'inflation de 2,0 % en septembre 2016, comme en septembre 2015, dans le cadre du relèvement de son niveau de 10 % sur cinq ans, prévu par le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013.

5. Les ITAF regroupent notamment la CSG et la CRDS.

Cotisations sociales : une hausse de nouveau moins rapide que la masse salariale

Pour la deuxième année consécutive, l'évolution des cotisations sociales effectives (+1,4 %, après +0,8 % en 2015) est moins dynamique que celle de la masse salariale brute (+2,0 % en 2016, après +1,4 % en 2015). Cette évolution est principalement due aux mesures mises en place par les lois de financement de la Sécurité sociale. D'une part, le montant global des allègements généraux augmente sous l'effet de deux facteurs. La réduction générale des cotisations patronales sur les bas salaires, qui consiste en une exonération dégressive de cotisations patronales de sécurité sociale pour les salaires compris entre 1 smic et 1,6 smic, a augmenté en 2016 du fait d'une progression de l'emploi concentrée sur les bas salaires. De plus, dans le cadre de la seconde phase du pacte de responsabilité et de solidarité, la baisse de 1,8 point du taux de cotisation famille est étendue aux salaires compris entre 1,6 smic et 3,5 smics. D'autre part, les dispositifs d'exonération ciblés sont renforcés⁶. Toutefois, cette tendance à la baisse est en partie compensée par les hausses des taux de cotisations retraite intervenues en janvier 2016 dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des retraites de 2014 : +0,1 point pour la cotisation plafonnée et +0,1 point pour la déplafonnée, pour les employeurs comme pour les salariés. Les cotisations imputées⁷ sont aussi plus dynamiques en 2016 qu'en 2015 (+1,2 %,

après +0,6 %), mais leurs montants sont plus de sept fois moindres que ceux des cotisations effectives.

Les impôts et taxes affectés à la protection sociale renouent avec la croissance en 2016

En 2016, les ITAF progressent de 1,0 %, après une stagnation en 2015. La contribution sociale généralisée (CSG), qui en représente la moitié, est moins dynamique en 2016 qu'en 2015 (+2,1 %, après +2,6 % en 2015). La hausse de la CSG provient notamment des prélèvements sur les revenus du capital, en raison du dynamisme des plus-values de cession de valeurs mobilières. Toutefois, d'autres effets jouent à la baisse : le prélèvement à la source de la CSG sur les caisses de congés payés, qui a certes continué à fournir des recettes supplémentaires, mais de manière moindre qu'en 2015, et la contraction du rendement de la CSG assise

sur les revenus des travailleurs indépendants. Enfin, des changements législatifs contribuent à la baisse des autres ITAF : un deuxième relèvement du seuil d'assujettissement de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) a été établi dans le cadre de la suppression progressive de cet ITAF, prévue dans le pacte de responsabilité.

Les contributions publiques, qui recouvrent notamment les dotations directes au financement de la protection sociale en provenance des budgets de l'administration, poursuivent leur hausse en 2016, mais de manière moins dynamique qu'en 2015 (+7,6 %, après +11,5 % en 2015). Cette évolution est en grande partie imputable à l'achèvement du transfert vers l'État, via le Fonds national d'aide au logement (FNAL), des aides personnalisées au logement, qui étaient auparavant en partie prises en charge par la Sécurité sociale. ■



ENCADRÉ 1

Précisions méthodologiques sur l'élaboration du compte provisoire des prestations de protection sociale

Les sources et méthodes employées pour l'élaboration de ce compte provisoire sont communes à celles qui sous-tendent l'élaboration du compte semi-définitif détaillé dans les Comptes de la protection sociale. La plupart des données proviennent de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Toutefois, le compte provisoire au titre de l'année n de l'Insee, fourni en juin $n+1$, est moins détaillé que le semi-définitif disponible en décembre $n+1$. Aussi l'élaboration du compte provisoire de la protection sociale nécessite-t-il un travail supplémentaire, qui mobilise notamment des éléments extra-comptables (données d'enquêtes, analyse de l'évolution du nombre de bénéficiaires de certaines prestations, etc.) afin de garantir l'estimation la plus fiable possible de la dépense, par poste fin.



6. Ce renforcement concerne la hausse des entrées dans les contrats d'accompagnement dans l'emploi et dans les contrats uniques d'insertion, l'accélération des emplois d'avenir et l'extension de la déduction forfaitaire de 2 euros par heure à l'ensemble des activités de l'emploi à domicile, et non plus seulement la garde d'enfant, à partir du 1^{er} décembre 2015.

7. Elle comprennent la contrepartie des prestations sociales versées par les employeurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Mikou, M., Barnouin, T., (2016, novembre). Compte provisoire de la protection sociale : une baisse du déficit en 2015. DREES, *Études et Résultats*, 983.
- DREES, (2017). *La protection sociale en France et en Europe, résultats des comptes de la protection sociale*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES.
- DREES, (2017). *Les dépenses de santé en 2016, résultats des comptes de la santé*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Santé.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert
Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara
Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger
Secrétaires de rédaction : Fabienne Brifault, Laura Dherbecourt et Céline Gonzalez
Composition et mise en pages : NDBD
Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin
Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens
Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr
 Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •
 ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384